



MAIRIE DE VEREL-PRAGONDRA

ARRETE DU MAIRE

ARR-2026-047 - ARRETE de CIRCULATION - Porte ouverte bibliothèque

La Maire de Verel Pragondran,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et complété,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation à Verel-Pragondran pour les portes ouverte de la bibliothèque qui aura lieu le samedi 12 septembre 2026.

ARRETE

Article 1 :

La circulation à Verel sera réglementée le samedi 12 septembre 2026 de 08h30 à 17h, de la façon suivante : La circulation sera interdite sur la place de l'Eglise à l'exception des habitants du secteur.

Article 2 :

Le stationnement à Verel sera réglementé le samedi 12 septembre 2026 à partir de 8h30 jusqu'à 17h, de la façon suivante : Le stationnement sera interdit sur la place de l'Eglise.

Article 3 :

Madame la Maire de VEREL-PRAGONDRA,

Monsieur le Chef de Gendarmerie de CHAMBERY, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de VEREL-PRAGONDRA, le 11 septembre 2026

BOYER Manon

